



Offres du gouvernement pour l'éducation, les cégeps et la santé



Les mirages du gouvernement Legault

Dans la présentation de ses offres aux 550 000 membres du personnel fournissant des services à la population, le gouvernement Legault détourne l'attention de plusieurs enjeux. La CSQ fait un tour d'horizon des affirmations du gouvernement.



EN RÉALITÉ : DES PERTES FINANCIÈRES FUTURES POUR LE PERSONNEL

Le gouvernement Legault propose au personnel de l'éducation, des cégeps et de la santé une augmentation de 5 % sur trois ans, accompagnée de montants forfaitaires non récurrents. Ces montants disparaîtront dès 2023, ce qui annonce des reculs de salaire dès la fin de la convention collective. En plus, les montants forfaitaires ne sont pas comptabilisés dans les revenus de la retraite.

Une augmentation de 8 % sur trois ans à l'ensemble des employés de l'État.

– François Legault, 2 mai 2021

Ce troisième dépôt, pouvant atteindre 4,1 milliards \$.

– Sonia LeBel, 31 mars 2021

EN RÉALITÉ : UNE OFFRE GONFLÉE À L'HÉLIUM!

Clarifions que les montants forfaitaires ne sont versés qu'une fois, pour une année, et que le 1 % d'augmentation n'est pas du tout garanti. Il s'agit donc d'un total de 800 millions \$, dont une infime portion permet des améliorations durables. Seuls 34 millions \$ pour la majorité des 550 000 personnes sont récurrents! Ces vraies bonifications n'équivalent qu'à 65 \$ par personne pour trois ans.

Concrètement, l'offre bonifiée se présente ainsi :

Annonces	Sommes récurrentes
34 millions \$ pour la plupart des négociations sectorielles	34 M\$
380 millions \$ temporaires pour le nouveau montant forfaitaire	0
380 millions \$ théoriques pour 1 % d'augmentation si l'inflation explose	?

EN RÉALITÉ : UN GESTE MÉPRISANT

Le montant forfaitaire représente 33 cents l'heure et a une date d'expiration. Dans le secteur privé, plusieurs employeurs ont versé des primes de 2 \$ l'heure pour reconnaître la contribution essentielle de leurs employés.

La CSQ a exprimé à de nombreuses reprises que les montants forfaitaires n'étaient pas appréciés. Si le gouvernement veut exprimer sa « reconnaissance » aux salariées et salariés, pourquoi leur donner encore plus de ce dont ils ne veulent pas?

Le gouvernement applique un diachylon temporaire qui ne réglera en rien les problèmes d'attraction et de rétention dans les réseaux de l'éducation et de la santé. Rappelons que le personnel des secteurs public et parapublic est payé 9,2 % de moins que les salariés des autres secteurs.

Ce montant forfaitaire est un geste de reconnaissance pour nos salariés.

– *Sonia LeBel,*
31 mars 2021

C'est pas facile pour les syndicats de dire qu'il y aura de meilleures augmentations de salaire pour les enseignants, les infirmières et les préposés aux bénéficiaires.

– *François Legault,*
2 mai 2021

EN RÉALITÉ : DES CENTAINES DE CATÉGORIES D'EMPLOI IGNORÉES PAR LE GOUVERNEMENT

La réaction prêtée aux organisations syndicales par rapport aux offres différenciées pour certains groupes spécifiques est nettement exagérée par le premier ministre et la présidente du Conseil du trésor. C'est plutôt lorsque le gouvernement choisit de détourner son regard de toutes les autres catégories d'emploi que la CSQ juge la situation inacceptable. Sur 42 tables de négociation, 39 n'ont toujours pas de projet d'entente à cause des offres gouvernementales jugées insuffisantes pour améliorer les conditions d'exercice du travail. La CSQ défend les centaines de catégories d'emploi qui sont actuellement ignorées par le gouvernement.

EN RÉALITÉ : UN ULTIMATUM DE DEUX À TROIS SEMAINES

Le cadre financier et la capacité de payer sont les résultats de choix politiques, et non pas des données immuables dictées par la conjoncture. Malgré la crise actuelle, la situation des finances publiques permet des réinvestissements importants dans les conditions de travail du personnel. Ils sont même essentiels pour une relance économique équitable, et la préservation de la qualité et de l'accessibilité de nos services publics.

Si la valorisation des employées et employés en éducation, en enseignement supérieur, et en santé et services sociaux est une véritable priorité pour le gouvernement de la Coalition avenir Québec (CAQ), il a la latitude budgétaire nécessaire pour répondre à nos demandes. C'est une question de choix politiques.

Je suis confiant que, dans les prochaines semaines, on va s'entendre.

– *François Legault,*
2 mai 2021



La rémunération globale des employés de l'État s'élève à environ 40 milliards \$, soit près de 60 % des dépenses.

– *Sonia LeBel,*
31 mars 2021

EN RÉALITÉ : GROSSE EXAGÉRATION

Dans les faits, la rémunération des employés des services publics et des ministères ne représente que 41 % des dépenses de programmes.

Mme LeBel gonfle effrontément ce pourcentage en incluant la rémunération des médecins et des cadres. Or même en intégrant ces groupes, les documents du Conseil du trésor affichent une part de 55,6 % des dépenses de programmes (Conseil du trésor, 2021, *Stratégie de gestion des dépenses*, page 108).

EN RÉALITÉ : UNE DEMI-VÉRITÉ

On ne pourra pas « régler les conditions de travail », et ce n'est pas « majeur et sans précédent ». Le gouvernement accorde seulement 0,36 % pour nos tables de négociation sectorielles. C'est presque 10 fois moins que ce qui est nécessaire. Toutefois, l'octroi d'enveloppes budgétaires à négocier directement aux tables sectorielles est une nouvelle façon de faire. Cela fait suite à la revendication de la CSQ d'obtenir 3 % de la masse salariale pour améliorer les conditions de travail sectorielles.

Le gouvernement a octroyé à chacune des tables sectorielles, et ça, c'est inusité, des montants spécifiques [...] pour régler les conditions de travail. C'est majeur et c'est sans précédent.

– *Sonia LeBel,*
31 mars 2021

Comme on l'a promis en campagne électorale, une augmentation de 18 % aux nouveaux enseignants.

– *François Legault,*
2 mai 2021

EN RÉALITÉ : MENSONGE

Le premier ministre tient deux affirmations erronées dans la même phrase. D'abord, la promesse de la CAQ lors de la campagne électorale était d'abolir les six premiers échelons de la profession enseignante. Il propose d'en éliminer un seul, et pas avant 2023.

Ensuite, la hausse de 18 % est gonflée par les montants forfaitaires et les augmentations générales. En réalité, le salaire de début de carrière des enseignantes est majoré de 8,2 %.



EN RÉALITÉ : À NUANCER...

Nous devons nous méfier du portrait fortement négatif des finances publiques utilisé par le gouvernement pour limiter la négociation. Nul doute qu'il y a un déficit important en 2020-2021. Mais le déficit réel n'est que de 8 milliards \$.

On a appris récemment que le ministère des Finances révisait le déficit à la baisse, de 1,7 milliard \$. Ainsi, les 15 milliards \$ présentés dans les médias contiennent 1,7 milliard \$ de trop, auquel s'ajoutent 1,3 milliard \$ de provision pour risques économiques et un autre 3 milliards \$ pour le versement au Fonds des générations.

**Le déficit est évalué à
15 milliards \$ en 2021-2022.**

– *Sonia LeBel,*
31 mars 2021

**On vient proposer de plus
grosses augmentations de
salaire pour les femmes.**

– *François Legault,*
2 mai 2021

EN RÉALITÉ : MYOPIE VOLONTAIRE

Le personnel enseignant, préposé aux bénéficiaires, infirmier et travailleur social est composé majoritairement de femmes. Mais les services publics comptent au moins 230 autres corps d'emploi à prédominance féminine. On n'a qu'à penser aux éducatrices en services de garde, aux techniciennes en éducation spécialisée, aux secrétaires et techniciennes administratives, aux préposées aux services alimentaires ou aux préposées aux élèves handicapés¹.

Partiellement féministe, cette proposition? Mme LeBel laisse sur la voie d'accotement un grand nombre de travailleuses des services à la population.

EN RÉALITÉ : FAUX!

Le 31 mars et le 2 mai 2021, la présidente du Conseil du trésor, Sonia LeBel, a tenu des conférences de presse afin de faire part de ses offres « historiques » et « très généreuses » à l'endroit du personnel des établissements scolaires, de santé et des cégeps.

**Je ne négocierai pas sur
la place publique.**

– *Sonia LeBel,*
22 octobre 2020



¹ Respectivement, ces corps d'emplois comportent 20 000 personnes, 11 000 personnes, 15 000 personnes, 7 000 personnes et 4 000 personnes.

Moi, mon obsession, c'est d'augmenter le salaire moyen au Québec.

– François Legault,
30 avril 2021

EN RÉALITÉ : UNE OBSESSION SÉLECTIVE

Le revenu moyen de l'ensemble du personnel des secteurs public et parapublic est de 44 000 \$, confirmant son retard de 9,2 % sur tous les autres salariés du Québec. En comparaison avec l'Ontario, le personnel des services à la population du Québec a un salaire 8 % plus bas en moyenne, même après correction du pouvoir d'achat.

Dans certains secteurs spécifiques, comme le soutien scolaire, la moyenne est de 23 400 \$. En santé, la moyenne salariale annuelle est de 34 700 \$. Le premier ministre François Legault se dit obsédé par la hausse du salaire moyen au Québec? Payer davantage ses propres employées et employés serait un premier geste de cohérence.

EN RÉALITÉ : UNE HAUSSE PRESQUE SIX FOIS MOINS ÉLEVÉE

L'augmentation de salaire réelle proposée n'est que de 3,9 % et résulte de l'équité salariale. Le reste de la hausse allant jusqu'à 26 \$ est comblé par des primes uniquement accessibles aux préposées qui travaillent à temps plein dans les CHSLD. C'est donc presque la moitié de ces personnes qui sont écartées de cette offre.

Une augmentation de 23 % pour les préposés aux bénéficiaires en CHSLD.

– François Legault,
2 mai 2021

